



## Les outils actuariels auprès des contrevenants autochtones dans les Services correctionnels du Québec

Cyndy Wylde

### Introduction

Les outils d'évaluation, notamment ceux utilisés pour évaluer le risque des délinquants dans les services correctionnels (SC), ne sont pas adaptés aux réalités autochtones et semblent les désavantager. Ce problème a des répercussions variées à tous les moments du parcours du contrevenant autochtone.

### Les outils actuariels

En plus d'être surreprésentés dans les établissements de détention, les Autochtones au Canada sont davantage susceptibles d'être incarcérés pour des infractions violentes, d'être placés en isolement préventif, d'être incarcérés dans un établissement à sécurité maximale, d'être libérés après avoir purgé une plus grande partie de leur peine et de voir leur liberté conditionnelle révoquée (Gutierrez, Maaiké Helmus et Karl Hanson, 2017, p. 3).

Le Ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) utilise différents outils appelés « outils actuariels » qui constituent en fait en « une méthode d'évaluation du risque basée sur une combinaison mécanique de facteurs de risque empiriquement validés » (Brouillette-Alarie, Proulx et Benbouriche, 2013). Les principaux outils actuariels utilisés par les Services correctionnels du Québec sont les suivants :

- LS/CMI : outil général d'évaluation des risques et des besoins. Il facilite la détermination des niveaux appropriés de surveillance selon les besoins en matière de programmes et la réadaptation du délinquant.
- Statique-99R : calcul du degré de récidive sexuelle en fonction des renseignements démographiques et sur les antécédents criminels

- Stable 2007 : mesure et suivi de l'évolution du niveau de risque par l'évaluation de facteurs tels que les aptitudes personnelles, les penchants et les comportements ayant un lien avec la récidive sexuelle
- AIGU-2007 : outil d'évaluation des risques de récidive en matière de délinquance sexuelle

Pour la clientèle de plus de six mois, les SC utilisent systématiquement ces outils actuariels, qui sont des outils de prédiction du risque de récidive. Associés à l'identification des besoins criminogènes, ils visent à élaborer un plan d'intervention correctionnelle approprié. Depuis 2007, les SC utilisaient le LS/CMI mais suite à des études métrologiques sur cette échelle, ils ont plutôt opté pour un nouvel outil, le BAC-PCQ (ou « besoin, analyse, clinique pour personne contrevenante du Québec »). Tous les détenus autochtones ayant reçu une sentence au provincial sont maintenant soumis à cet outil.

Bien qu'il s'agisse toujours d'une échelle, cet outil permet tout de même à l'évaluateur de moduler les résultats, par exemple pour expliquer un concept, le contexte ou la réalité autochtone. Selon les intervenants des SC, cet outil permettrait de conférer une place prépondérante à l'apport clinique de l'évaluateur.

Selon l'outil actuariel LS/CMI, le score moyen du risque de récidive chez les Autochtones varie entre 27,1 chez les nations majoritairement du sud du Québec et 29,6 chez les Innus, alors qu'il est de 24,3 chez les Allochtones. Cette légère différence en chiffres absolus résulte en une disparité considérable quant à la proportion de personnes dont le risque de récidive est jugé très élevé. Celle-ci atteint un plafond de 60,4 % chez les Innus alors qu'elle n'est que de 30,1 % dans le cas des Allochtones. La plus basse

proportion dans ce domaine chez les Autochtones est de 37,8 % chez les Inuit. L'échantillon utilisé est toutefois réduit car le profil correctionnel présenté par les SC ne se fonde que sur l'évaluation de 662 Autochtones, en comparaison de 10 371 non-Autochtones.

Par ailleurs, d'autres problématiques semblent survenir. À certains centres de détention, il est rapporté que les évaluations psychosexuelles sont faites par une organisation externe, en utilisant des outils de type Likert<sup>1</sup>. Les questions y sont en anglais, alors qu'il s'agit souvent d'une langue seconde, pour la population inuit entre autres. Ce type d'interrogation à réponse dite modulée peut confondre certains Inuit qui ont pourtant à répondre à des questions déterminantes pour établir le risque qu'ils représentent. En effet, le type de variation proposé dans les choix de réponses n'existe pas dans leur langue. Il en va de même pour les outils d'évaluation de récidive ou de potentiel de réhabilitation qui sont basés sur des facteurs de risque et des facteurs de protection. Globalement, les outils ne sont pas élaborés pour maximiser une participation pleinement consciente de la part des personnes contrevenantes autochtones qui font l'objet d'une évaluation.

La remise en question de ce type d'outil a été confirmée en juin 2018 suite à l'arrêt *Ewert*. Cette cause a soulevé des doutes quant à l'emploi d'indices actuariels touchant les détenus autochtones sous la responsabilité du fédéral, jugeant que le Service correctionnel du Canada était dans l'obligation de revoir ses outils afin de s'assurer qu'ils ne soient pas biaisés, par des préjugés culturels par exemple. Le plus haut tribunal a ainsi décrété que si le Service correctionnel souhaite continuer à utiliser ces outils, il devra auparavant mener des recherches afin de déterminer dans quelle mesure, ce type d'évaluation peut s'appliquer aux délinquants autochtones.

Les théories d'évaluation du risque ont permis de développer des outils actuariels qui se prétendent

aveugles aux différences de genre, d'ethnicité ou même de localisation géographique et qui sont présentés comme étant universellement applicables. Les facteurs de risque évalués par les outils actuariels peuvent toutefois être de nature statique ou dynamique ; l'aspect modifiable des facteurs dynamiques prenant toute son importance car ce sont ces derniers qui ont pour résultat une augmentation ou une diminution du niveau de risque. Les outils actuariels ont été élaborés à partir de facteurs propres aux délinquants caucasiens de sexe masculin majoritairement alors que l'aspect culturel peut grandement différer des délinquants autochtones.

#### **POUR EN SAVOIR PLUS :**

- CERP : [www.cerp.gouv.qc.ca](http://www.cerp.gouv.qc.ca)
- Recension des écrits, Prestation des services correctionnels auprès de la population autochtone au Québec, pièce PD-14 (CERP).

#### **RÉFÉRENCES**

- Brouillette-Alarie, S., Proulx, J. et Benbouriche, M. (2013). Mieux saisir les outils actuariels : une analyse factorielle de la Statique-99R. *Criminologie*, 46(1), 199. doi : [10.7202/1015299ar](https://doi.org/10.7202/1015299ar)
- Chéné, B. (2018). *Profil des Autochtones confiés aux services correctionnels en 2015-2016*. Repéré sur le site du ministère de la Sécurité publique du Québec : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/profil-autochtones-2015-2016.html>
- Gutierrez, L., Maaike Helmus, L. et Karl Hanson, R. (2017). *Ce que nous savons et ne savons pas au sujet de l'évaluation du risque que présentent les délinquants d'origine autochtone*. Ottawa, Ontario : Division de la recherche, Sécurité publique Canada. *Loi sur le système correctionnel du Québec*, RLRQ, S-40.1.
- Martel, J., Brassard, R. et Jaccoud, M. (2011). *When Two Worlds Collide*. Aboriginal Risk Management

---

<sup>1</sup> Les échelles de Likert sont fréquemment utilisées pour mesurer les opinions plus nuancées qu'une simple réponse binaire « Oui/Non ». L'échelle de Likert est une échelle comportant 5 ou 7 options de réponse allant d'une

opinion/attitude extrême à une autre, telle que « Tout à fait » à « Pas du tout ». Généralement, elle inclut un point médian (opinion/attitude modérée/neutre).

in Canadian Corrections. *The British Journal of Criminology*, 51, 235-255.

*Jurisprudence*

*Ewert c. Canada*, 2018 CSC 30 [2018] 2 R.C.S. 165